

L'an deux mille dix-huit, le onze décembre à quinze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du quatre décembre deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 17

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 22

Exprimées par pouvoirs : 7

Total (mini 19) : 29

Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**2 représentantes du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuses de 2 voix)**

Eliane BARREILLE, Jacqueline BOUYAC

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Valery LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre COMBES à Sébastien BERNARD, Marie-Pierre MONIER à Philippe CAHN, Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Roland PEYRON à Éric RICHARD, Pascale ROCHAS à Michel ROLLAND.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Myriam HUGUES

Invités présents

Laurent HARO

Sébastien NINON, région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

Invités excusés

Evelyne GAUTHIER

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures.

Madame Eliane BARREILLE est nommée secrétaire de séance.

Objet : Etude vautours – Ouverture d'un poste pour accroissement temporaire d'activité de 2 mois

Le Président expose,

À la demande du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTESS), le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales a accepté, par délibération n° 2018-05-03 du 19 avril 2018, de co-piloter une étude intitulée « **Services écosystémiques et modèles économiques pour la restauration des écosystèmes : Recommandations à partir du cas de la réintroduction des vautours** ».

Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'Évaluation Française des Écosystèmes et des Services Écosystémiques (EFESE) et des Plans Nationaux d'Actions "Vautour fauve et activité d'élevage", "Vautour moine" et "Gypaète barbu".

La conduite de cette étude s'est traduite par le recrutement d'un stagiaire, puis, pour permettre la poursuite de l'étude, l'ouverture d'un poste de chargé de projet « Etude Vautours », à compter du 1^{er} octobre 2018 pour une durée de 3 mois. Les analyses et les premiers résultats, ont mis en évidence que la bonne poursuite de la mission nécessite de confier à ce même chargé de projet des missions supplémentaires sur deux mois.

En accord avec les services du Ministère, le Président propose d'actualiser le plan de financement de cette étude comme suit :

DEPENSES	MONTANT (en € TTC)	RECETTES	MONTANT (en €)
Coordination projet par chargés de mission Parc – 24 jours	4 754,73 €	Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, Commissariat Général au Développement Durable	35 000,00 €
Stagiaire M2 – 124 jours	3 255,00 €		
Chargé de projet – CDD 5 mois	14 400,00 €		
Frais de mission	2 334,50 €		
Convention PNR Vercors	2 000,00 €		
Convention Association Vautours en Baronnies	2 000,00 €		
Prestations extérieurs (expertises, conception et édition des livrables)	5 055,77 €		
Frais organisation COPIL (dont défraiements déplacements)	1 200,00 €		
TOTAL	35 000,00 €	TOTAL	35 000,00 €

Le Président propose également de créer, en raison d'un accroissement temporaire d'activité, un poste de chargé de projet "Etude Vautours", contractuel, de catégorie A, à temps complet et ce pour une durée de 2 mois, à compter du 1^{er} janvier 2019

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Valide** la modification du plan de financement de l'étude
- **Décide** d'ouvrir, en application de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un poste de chargé(e) de projet "Etude vautours", contractuel de catégorie A, à temps complet, pour une durée de 2 mois, pour exercer les missions suivantes :
 - ◆ Co-piloter l'étude "Services écosystémiques et modèles économiques pour la restauration des écosystèmes : Recommandations à partir du cas de la réintroduction des vautours" ;
 - ◆ Assurer une mission de coordination entre les acteurs du « réseau vautours » pour la réalisation de l'étude sur la zone Baronnies – Vercors ;
 - ◆ Produire le rapport définitif ;



- **Décide** que la rémunération sera calculée sur la base de l'IB 542 / IM 400.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget.
- **Habilite** le Président à recruter un agent pour pourvoir cet emploi et à signer tout acte relatif à cet objet.
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

